



Cdd puis CDI - annuler ?

Par **EmilieLeTallec**, le **02/05/2020 à 23:06**

Bonjour à tous,

je m'appelle Emilie j'ai 30 ans. Je travail en agence bancaire

j'ai signé 1 cdd de 6 puis un autre cdd de 6 mois qui finis fin Juin (donc 10 mois reste 2 mois de CDD).

La semaine dernière, Mon employeur m'a proposé de passer en Cdi car content de mes services . J'ai signé un CDI qui débute à la fin de mon CDD (donc fin juin).

je comprends que je n'ai pas de période d'essai car cdd de 10 mois... mais l'employeur peut il revenir sur le contrat signé et l'annuler ? Un supérieur me met la pression et me dit que la hiérarchie peut toujours revenir dessus car CDI pas commencé ...

Cela me met une forte pression psychologique, je n'arrive plus à dormir depuis la signature de ce CDI. Mon supérieur en profite pour me mettre une énorme pression et me dit que rien est fait temps que le cdi n'a pas commencé..

merci bcp pour votre aide,

Emilie

Par **janus2fr**, le **03/05/2020 à 14:44**

Bonjour,

Si le contrat est signé par l'employeur, il ne peut pas revenir dessus. Peu importe qu'il soit à effet pour fin juin...

Mais il est tout de même étonnant que ce CDI ne commence qu'à la fin du CDD, l'employeur pouvait tout à fait le faire commencer immédiatement...